

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2013**

A 20H30

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Effectif légal | 19 |
| En exercice | 19 |
| Présents à la séance : | 17 |
| Absents : | 2 |
| Votants : | 19 |

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 14 mars 2013 s'est réuni le **jeudi 21 mars 2013 à 20 h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.
Monsieur ROUSSEL Michel a été nommé secrétaire de séance.

| MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | PRESENT(E) | EXCUSE(E) | POUVOIR A | ABSENT(E) |
|---|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1. M. HATIER François, Maire | x | | | |
| 2. M. LEROY Philippe, 1 ^{er} Adjoint | x | | | |
| 3. Mme AUBERTIN Josette, 2 ^{ème} Adjoint | x | | | |
| 4. M. LA VAULLEE Henri, 3 ^{ème} Adjoint | x | | | |
| 5. M. ROUSSEL Michel, 4 ^{ème} Adjoint | x | | | |
| 6. Mme BARTH Joëlle, 5 ^{ème} Adjoint | x | | | |
| 7. Mme HANS Louisette, Conseillère Municipale | x | | | |
| 8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal | x | | | |
| 9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal | x | | | |
| 10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale | x | | | |
| 11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal | x | | | |
| 12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal | x | | | |
| 13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal | x | | | |
| 14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal | x | | | |
| 15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal | x | | | |
| 16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal | x | | | |
| 17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale | x | | | |
| 18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal | | x | M. THOMAS | |
| 19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale | | x | M. SIBILLE | |

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2013/015 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 –

Approbation du Conseil Municipal du 21 février 2013

N° 2013/016 Finances locales – Fiscalité – 07-02 –

Fixation des taux de fiscalité locale 2013

N° 2013/017 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –

Contribution au SIVUIS

- N° 2013/018 Commande publique – Actes spéciaux et divers – 01-07
Enfouissement des réseaux téléphoniques impasse de la Gare
- N° 2013/019 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -
Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2012 - Vote du Budget Primitif 2013
- N° 2013/020 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -
Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2012 - Vote du budget primitif 2013
- N° 2013/021 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -
Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2012 - Vote du Budget Primitif 2013
- N° 2013/022 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -
Budget du Lotissement les Clos- Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2012 - Vote du Budget Primitif 2013
- N° 2013/023 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –
Budget Chaufferie bois Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2012 –
Vote du Budget Primitif 2013
Durées d'amortissement
- N° 2013/024 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
- N° 2013/025 Commande publique – Marchés publics – 01-01
Avenants de transfert du co-traitant du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction de la bibliothèque-garderie périscolaire

Délibération n° 2013/015
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 21 février 2013

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 21 février 2013

Délibération n° 2013/016
Finances locales – Fiscalité – 07-02 -
Fixation des taux de fiscalité locale 2013

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition

FIXE ainsi les taux des taxes locales pour 2013 :

| | |
|---|---------|
| - taux de taxe d'habitation : | 21.17 % |
| - taux de taxe foncière sur le foncier bâti : | 15.08 % |
| - taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : | 26.54 % |

Délibération n° 2013/017

Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –

Contribution au SIVUIS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

S'OPPOSE à la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS

Délibération n° 2013/018

Commande publique – Actes spéciaux et divers – 01-07

Enfouissement des réseaux téléphoniques impasse de la Gare

Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement du réseau téléphonique suite aux travaux : enfouissement des réseaux impasse de la Gare. Il précise que, dans le cadre d'un enfouissement de réseau, France télécom réalise le câblage et le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 18 500 €TTC et que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus, s'élève à 9 506,57 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 voix contre : Jean-François BLUNTZER

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2013.

Délibération n° 2013/019

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –

Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2012 - Vote du budget primitif 2013

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2012, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l' Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération et 4 abstentions : Madame Edith GREMILLET et Messieurs Jean-Louis THOMAS, Jean HANTZ et Jean-François BLUNTZER

VOTE le Compte Administratif 2012 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AFFECTE partiellement le résultat de fonctionnement à la section investissement à hauteur de 262 690,76 €

REPORTÉ le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 201 755,83 €

REPORTÉ l'excédent de la section investissement, soit 90 116,14 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération et :

- 6 abstentions : Mesdames Edith GREMILLET et Lydie DA SILVA, Messieurs Daniel REMY, Jean HANTZ, Jacques HUREL et Jean-François BLUNTZER
- 1 voix contre : Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Budget Primitif 2013 comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 768 298,28 € | 1 768 298,28 € |
| INVESTISSEMENT | 2 910 742,82 € | 2 910 742,82 € |

Délibération n° 2013/020

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –

Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2012 - Vote du budget primitif 2013

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2012, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2012 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTÉ l'excédent de fonctionnement, soit 142 657,31 €

REPORTÉ l'excédent d'investissement, soit 27 009,84 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 abstentions : Messieurs Jean-Louis THOMAS et Jean HANTZ

VOTE le Budget Primitif 2013 comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 263 042,53 € | 263 042,53 € |
| INVESTISSEMENT | 263 283,33 € | 263 283,33 € |

PRECISE que le temps de travail de l'agent technique chargé du réseau d'eau sera supporté à hauteur de 40 % et le temps de travail de l'agent administratif sera supporté à hauteur de 35 heures par le budget de l'eau.

Délibération n° 2013/021

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –

Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion – Vote du

Compte Administratif – Affectation des Résultats 2012 – Vote du budget primitif 2013

Le Compte de Gestion 2012, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2012

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2012 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AFFECTE partiellement l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit 3 785,00 €

AFFECTE partiellement l'excédent de fonctionnement au Budget Principal, à hauteur de 140 000,00 €

REPORTÉ le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 16 365,11 €

REPORTÉ le déficit d'investissement, soit 63 520,00 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2013 comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 315 136,11 € | 315 136,11 € |
| INVESTISSEMENT | 114 651,52 € | 114 651,52 € |

Délibération n° 2013/022

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –

Budget du Lotissement les Clos- Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2012 – Vote du budget primitif 2013

Le Compte de Gestion 2012, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l' Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2012

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2012 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 163 274,63 €

REPORTE le déficit d'investissement, soit 200 904,50 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2013 comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 201 287,50 € | 201 287,50€ |
| INVESTISSEMENT | 200 904,50 € | 200 904,50 € |

Délibération n° 2013/023

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –

**Budget Chaufferie bois - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2012 - Vote du budget primitif 2013
Durées d'amortissement**

Le Compte de Gestion 2012, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l' Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2012

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2012 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 56 689,41 €

REPORTE le déficit d'investissement, soit 379 797,64 €

PRECISE que l'excédent de fonctionnement n'est pas affecté à la section d'investissement malgré un résultat de clôture déficitaire de 38 920,84 €, dans la mesure où la subvention FEDER n'a pas encore été notifiée alors qu'elle est prévue pour un montant de 88 960 € au Budget Primitif 2013.

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2013 comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 84 819,41 € | 84 819,41 € |
| INVESTISSEMENT | 838 076,45 € | 838 076,45 € |

VOTE les durées d'amortissement suivantes :

- chaudière : 20 ans
- réseaux : 40 ans

Délibération n° 2013/024

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 16 juin 2011, Monsieur le Maire n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

| date dépôt | NOM | Prénom | Adresse du bien aliéné | Nature du bien aliéné | | Réf. Cadastrale |
|------------|------------------|-----------------|---------------------------|-------------------------------------|-------------------|------------------|
| | | | | immeuble bâti Sur terrain propre | immeuble non bâti | |
| 05/01/13 | VILLEMIN ARTUSO | Samuel Séverine | 292 Rue de la Trelle | X | | AK 102 |
| 08/01/13 | SCI LA RAONNAISE | | lieudit « Haute Pouxeux » | | X | AN 355 (partie) |
| 16/01/13 | FERDINAND | Marc-Antoine | 387 Chemin de Bazimpré | X | | AB 225 et 226 |
| 18/01/13 | SCI LA COULETTE | | Lieudit « Les Sayches » | | X | AO 64 |
| 21/02/13 | CHEVALME | Guy | 409 Rue de la Treille | X | X | AK 115 AK 116 |

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2013/025

Commande publique – Marchés publics – 01-01

**Avenants de transfert du co-traitant du marché de maîtrise d'oeuvre
relatif à la construction de la bibliothèque-garderie périscolaire**

Monsieur le Maire expose que le bureau d'études Jean-Pierre ADAM était désigné co-traitant 2 de l'architecte François LAUSECKER pour la maîtrise d'oeuvre de la construction de la bibliothèque-garderie périscolaire.

Le bureau d'étude Jean-Pierre ADAM a cédé le 1er janvier 2013 l'ensemble de ses activités à ses trois agences.

De ces trois nouvelles sociétés, c'est le Bureau d'Etudes ADAM VOSGES situé 8 allée des Frênes 88050 EPINAL qui exécutera la mission confiée suivant les termes du contrat et devient co-traitant 2. Il convient de signer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre de la bibliothèque-garderie périscolaire, désignant le Bureau d'Etudes ADAM VOSGES co-traitant 2.

Transmis en Préfecture le 22 mars 2013

Affiché le 22 mars 2013
